



Département du CALVADOS
Arrondissement de BAYEUX
MAIRIE DE LINGEVRES
6, Place du Souvenir
14250 – LINGEVRES
Tél : 0231808729
mairie.lingevres@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2024

Date de convocation : 19 janvier 2024
Date de publication : 19 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents : 7
Absents : 2
Votants : 8
Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt quatre, le vendredi vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Lingèvres, sous la présidence de Madame CROCOMO Christelle, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle CROCOMO (Maire), Madame PHILOTÉE Véronique (1ère adjointe), Monsieur BLAISE Philippe (2ème adjoint), Madame PROFICHET Michèle, Monsieur LESAGE Marc, Madame BAUWENS Nathalie et Madame Nicole AUBLET.

Absents excusés : Monsieur Guillaume VOISIN et Monsieur Franck LETELLIER.

Pouvoir : Monsieur Guillaume VOISIN a donné son pouvoir à Monsieur Philippe BLAISE.

Secrétaire de séance : Madame PHILOTÉE Véronique.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 heures 32 minutes.

Approbation du procès verbal du 29 septembre 2023 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 29 septembre 2023. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

SEANCE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR :

1. Information du Maire : transferts de crédit
2. Définition des zones favorables d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)
3. Logement vacant au 2 rue du Bessin
4. Questions et informations diverses

1) Information du Maire : transferts de crédit :

Madame le Maire informe l'assemblée du transfert de crédit effectué du compte 615231 « Entretien, réparations voiries » au compte 7391118 « Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes » d'un montant de 1.138 € TTC pour procéder à la régularisation du montant de la taxe d'habitation dégrévée et compensée issu du différentiel de taux positif entre 2017 et 2019. Aucune observation n'est relevée.

Madame le Maire informe l'assemblée du transfert de crédit effectué du compte 2158 « Autres inst., matériel, outill. techniques » au compte 2156 « Matériel et outillage incendie, déf. civ » d'un montant de 39.474,31 € TTC, ainsi que du transfert du compte 2111 « Terrains nus » au compte 2156 également d'un montant de 718,97 € pour procéder à la pose de deux citernes incendies. Aucune observation n'est relevée.

2) Définition des zones favorables d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'objectif national environnemental concernant le projet de décarbonisation total d'ici 2050. Pour cela, la Commission Régionale de l'Énergie (CRE) demande aux communes d'identifier des zones favorables à l'accélération des énergies renouvelables. Cette réponse doit être rendue à la préfecture du Calvados pour le 15 mars prochain, après une concertation publique et un échange avec le conseil municipal.

Madame le Maire fait un bref rappel du calendrier concernant ce projet.

Janvier 2023 : Seules Terre et Mer attribue à la commune de Lingèvres une cartographique sur laquelle sont identifiées des parcelles pour la construction potentielle d'éoliennes. La communauté de communes demande d'allonger la distance minimale de construction entre les éoliennes et les habitations de 500 m à 1 km, réglementation qui est inscrite dans l'élaboration du PLUi, afin de réduire les terres potentiellement favorables.

Mars 2023 : Le conseil municipal se réunit pour évoquer ce projet éolien. L'assemblée s'y oppose.

Madame le Maire présente le texte du CEREME et également le poste de l'amicale des Maires qui demande à repousser la délibération des ZAENR au 11 juin 2024.

Madame Nathalie BAUWENS ajoute avoir été contactée par des promoteurs. Elle précise que le loyer annuel d'un terrain pour une éolienne est de 20 000 € / an pendant 20 ans par le propriétaire. A priori, quatre propriétaires de la commune de Lingèvres auraient déjà donné leur accord. Madame Nathalie BAUWENS informe le conseil que le délai entre l'accord du propriétaire et la construction de l'éolienne est de sept ans en moyenne.

Madame le Maire annonce que le conseil a l'obligation de définir ces zones. S'il refuse le projet éolien, il se doit de proposer d'autres énergies renouvelables. De fait, Madame le Maire évoque le parc immobilier communal vieillissant notamment au niveau des toitures. Elle propose de définir les ZAENR sur les bâtiments communaux pour installer des panneaux photovoltaïques lors de la réfection des toitures. D'autres énergies sont également évoquées : géothermie, méthanisation, culture du miscanthus pour le vendre en bio énergies.

De part l'obligation préfectorale, la commune a organisé deux concertations publiques le 16 et 17 février 2024 à la mairie. Le conseil municipal est invité à participer. L'objectif est d'informer les habitants de la commune sur l'obligation des ZAENR, les laisser s'exprimer et faire des propositions.

Le mot d'ordre est qu'aucun projet éolien ne sera effectué au nom de la commune de Lingèvres.

3) Logement vacant au 2 rue du Bessin

Madame le Maire informe le conseil que suite au départ de Monsieur SCAPOLAN du logement communal adressé au 2 rue du Bessin, elle a effectué un état des lieux correct. Cependant, le diagnostic énergétique classe le logement en F, ce qui empêche la commune d'augmenter le loyer du logement.

Madame le Maire précise à l'assemblée les travaux nécessaires à prévoir pour le logement communal :

- La mise aux normes du compteur électrique pour laquelle la commune a fait faire un devis et en attend un second pour prendre une décision. Ces derniers sont estimés à hauteur de 1.000 €.
- L'isolation à revoir avec l'installation de laine de verre, qui est également en attente de devis, estimé au même montant que la mise aux normes.
- Le changement du type de chauffage qui demande réflexion. Madame le Maire propose de remplacer la chaudière par une poêle à bois. Des devis vont être demandés.

Madame le Maire ajoute qu'une visite pour un nouveau locataire est prévue pour le 02 février 2024.

4) Questions et informations diverses :

- Madame le Maire informe l'assemblée que le repas des anciens est fixé au 17 mars 2024 au restaurant communal « Le Relais de Lingèvres ».

Séance du 26 janvier 2024 :

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 05 minutes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

CROCOMO Christelle Maire	PHILOTÉE Véronique 1ère Adjointe
BLAISE Philippe 2ème Adjoint	LESAGE Marc
LETELLIER Franck Absent excusé	VOISIN Guillaume Absent excusé
AUBLET Nicole	PROFICHET Michèle
BAUWENS Nathalie	